

Pour un Conseil fédéral réduit

SUZETTE SANDOZ. La libérale vaudoise plaide pour un gouvernement à cinq membres. La réponse aux errements constatés dans l'affaire UBS?

Les ratages fédéraux (UBS, Khadafi) ont relancé l'éternel débat sur la réforme du gouvernement. Dans les années 1990, la libérale vaudoise Suzette Sandoz plaide déjà pour un Conseil fédéral à cinq membres. Les récents événements ne font que confirmer dans ses convictions l'ancienne conseillère nationale, professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne.

Qu'est-ce qui plaide en faveur d'un Conseil fédéral à cinq membres?

Il est inimaginable, de nos jours, que le Conseil fédéral fournisse un travail d'ensemble satisfaisant en étant composé de chefs de département. Le gouvernement n'a pas de vue d'ensemble. Pour gagner en efficacité, le collège doit être aussi peu étendu que possible et ses membres libérés du fardeau de la direction des départements. Dans le même temps, un système présidentiel n'est pas compatible avec nos institutions. Je suis également opposée à un système qui renforcerait les prérogatives du président actuel, pour les mêmes raisons.

Que deviendraient les départements?

Il faut absolument dissocier la qualité de chef de département de celle de membre du Conseil fédéral. La responsabilité du collège doit aller au-delà d'une réunion de cinq chefs de département. Evidemment, nous n'allons pas supprimer les départements pour autant. L'idée serait de les scinder pour en créer dix ou douze, selon les besoins. Surtout, chaque dé-

partement serait dirigé par une personne élue par le collège.

Pourquoi pas par l'Assemblée fédérale?

Parce qu'il faut une hiérarchie et une responsabilité du Conseil fédéral pour l'administration. Le gouvernement assume un rôle de directeur politique. Avec une vue d'ensemble, parce que les chefs de département rapportent au collège ce qui concerne leur portefeuille. Le collège serait l'instance à laquelle les différents chefs de département rendraient compte. Aucun membre du Conseil fédéral ne devrait superviser un domaine particulier. On aurait une responsabilité directe devant l'Exécutif de chaque chef de département, ainsi qu'une responsabilité générale du gouvernement devant le Parlement pour tous les départements.

Le gouvernement est toujours davantage absorbé par les relations internationales. De ce point de vue, une réduction du nombre de ses membres fait-elle sens?

Précisément! Dans un Conseil fédéral à cinq membres, il est beaucoup plus facile d'avoir une réflexion d'ensemble, y compris sur la politique étrangère, puisqu'on est déchargé de la responsabilité administrative directe par rapport aux départements.

Les chefs de département devraient-ils être désignés selon des critères politiques?

C'est évident, parce qu'il est nécessaire de connaître la philosophie de quelqu'un pour l'élire. On peut imaginer que le Conseil fé-

déral cherche à assurer, au niveau des départements, une sorte de représentation des partis politiques. C'est important, parce que sans cela, il n'y aurait pas la transmission d'une responsabilité de gestion aux différents partis, alors que ces derniers doivent absolument l'assumer dans une démocratie. Il est normal que les formations politiques soient représentées par des grands commis de l'Etat.

Et par les conseillers fédéraux...

Oui, à la différence que ceux-ci ne représentent plus les partis si tôt qu'ils sont élus. Ils représentent le pays, avec leur sensibilité propre.

Quelle clé de répartition devrait déterminer l'attribution des cinq sièges aux différents partis?

La représentation partisane ne doit pas être soumise à des règles. On voit bien que ce sont souvent les règles même non écrites qui paralysent le pays. C'est aussi ce qui plaide pour la réduction du nombre de conseillers fédéraux: plus vous augmentez le nombre de conseillers fédéraux, plus l'idée du droit à un certain nombre de sièges est ancrée! Dans mon idée, le Parlement choisirait en fonction des candidatures et en tenant compte d'un rapport de force. J'imagine qu'il y aurait, selon toute vraisemblance, trois «bourgeois» et deux «socialistes».

Et la représentation des minorités linguistiques?

Là encore, il ne faudrait pas de règle écrite. Il serait dans l'ordre des choses d'avoir trois germanophones et deux latins. Mais si, compte tenu d'un certain environnement,

untel s'impose naturellement, ce paramètre doit l'emporter sur toute autre considération.

Pour l'élection du collège, faut-il un scrutin de liste?

Non. Je suis d'avis, comme mon collègue Etienne Grisel, qu'une telle réforme conduirait en fait à l'affrontement direct de deux clans pour l'élection du gouvernement. La coalition vaincue deviendrait une force d'opposition qui userait ou même abuserait des droits d'initiative et de référendum. En revanche, c'est vrai qu'il ne faudrait pas admettre, sauf raison majeure, une démission en cours de législature.

Pensez-vous que cette réforme puisse rallier une majorité?

Elle n'aura jamais de succès! De fait, jamais les conseillers fédéraux ne voudront renoncer à un département, parce que c'est en tant que chefs de département qu'ils ont le pouvoir conféré par un budget, donc les postes à distribuer.

Aujourd'hui, le poids politique des chefs d'office prête précisément à controverse. Votre système pousse la logique jusqu'au bout...

Non, dans la mesure où, actuellement, les chefs d'office sont les

bras droits de conseillers fédéraux complètement débordés par la gestion à la fois d'un département et du collège. En outre, les chefs d'office entretiennent éventuellement pour «leur» chef de département le sentiment que chaque département est une «chasse gardée». Normalement, le transfert de la responsabilité de haute surveillance des chefs de département au collège devrait diminuer l'influence des «chefs d'office».

A vos yeux, les manquements du Conseil fédéral dans l'affaire UBS sont clairement dus à des déficits d'ordre institutionnel?

On ne peut jamais dissocier la personne de l'institution. Il y aura toujours une question de personne. En revanche, je suis convaincue que les conseillers fédéraux n'ont pas, actuellement, le temps de s'informer suffisamment.

INTERVIEW:
GUILLAUME MEYER

IL FAUT LIBÉRER LES MEMBRES DU COLLÈGE DU FARDEAU DE LA DIRECTION DES DÉPARTEMENTS. POUR GAGNER EN EFFICACITÉ.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: limitation des lits froids

La Suisse doit se doter d'un catalogue précis de mesures pour endiguer la construction de résidences secondaires. Le Conseil des Etats a fixé mercredi ses conditions dans la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Elle doit servir de contre-projet à une initiative de Franz Weber. Le but est de trouver une réponse crédible à l'initiative populaire «pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires», a résumé Verena Diener (PVL/ZH). – (ats)

BARRAGES: la loi sur la responsabilité mise à jour

La responsabilité des propriétaires de barrages hydrauliques et la surveillance de ces installations seront précisées à l'avenir. Le Conseil des Etats a adopté mercredi par 34 voix sans opposition la nouvelle loi sur les ouvrages d'accumulation destinée à remplacer un texte de 1877. Le droit en vigueur donne satisfaction mais il était devenu nécessaire de l'adapter. – (ats)

ÉTRANGERS: votation sur l'initiative et sur le contre-projet

L'initiative de l'UDC prônant le renvoi des criminels étrangers sera opposée devant le peuple à un contre-projet direct élaboré par les Chambres fédérales. La principale différence entre les deux textes réside dans le fait que le second fait référence au droit supérieur. – (ats)

Revirement au National

INITIATIVE MINDER.

La question devrait être réglée dans la loi et non dans la Constitution. Exit le contre-projet direct.

Le peuple ne se prononcera en principe pas sur un contre-projet à l'initiative contre les rémunérations abusives. Le Conseil national a retourné mercredi sa veste. La question des bonus excessifs et autres parachutes dorés devrait être réglée dans la loi et non dans la Constitution.

La Chambre du peuple n'a pas pu se prononcer sur le fond, mais uniquement sur une prolongation d'un an du délai de traitement de l'initiative de l'entrepreneur Thomas Minder. Par 98 voix contre 91, elle a accepté de fixer la date-butoir au 26 août 2011. UDC, PLR et Verts libéraux ont fait front contre le camp rose-vert, le PBD et le PDC.

Ce report doit permettre aux Chambres fédérales de discuter d'un contre-projet indirect, basé sur une révision du droit de la société anonyme (SA), a assuré Christian Lüscher (PLR/GE) au nom de la majorité. La démarche, proposée par la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats, a été cautionnée par celle

du National. La Chambre des cantons a toujours défendu l'option d'une révision de loi, estimant que la manière dont les sociétés anonymes cotées en bourses réglent les rémunérations de leurs managers n'a pas à être ancrée dans la constitution.

Le National avait quant à lui initialement choisi d'inscrire la réglementation contre les salaires abusifs dans la constitution (contre-projet direct). Le but, pour certains, était de damer le pion à Christoph Blocher qui s'était allié à Thomas Minder pour prôner une révision de la loi en échange du retrait de l'initiative.

Une minorité a tenté de s'en tenir au contre-projet direct, dénonçant la manoeuvre dilatoire de la majorité. Le peuple exige que l'on règle enfin la question, a averti Norbert Hochreutener (PDC/BE). Le corps électoral doit pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause au lieu d'être l'otage des tactiques politiciennes, a renchéri Martin Landolt (PBD/GL). Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL) a exigé une votation populaire cet automne ou en février prochain au plus tard.

Eveline Widmer-Schlumpf a elle aussi critiqué les manoeuvres politiciennes qui discréditent la politique. Le peuple réclame des so-

lutions à ses préoccupations, a lancé la conseillère fédérale.

La majorité de droite espère quant à elle que Thomas Minder se décidera à retirer son initiative. Mais il est vraisemblable que le patron de Trybol ne se prononce qu'une fois que le projet aura été finalisé, a admis Hans Kaufmann (UDC/ZH). Le but est désormais de parvenir à un résultat censé, selon Christian Lüscher. Le contre-projet indirect devrait se concentrer sur neuf points répondant aux exigences de l'initiative et non plus sur une révision in extenso du droit de la société anonyme (SA).

Il devrait par exemple interdire le versement d'indemnités de départ «d'une manière générale». Il est aussi question que l'assemblée générale décide chaque année du montant global des rémunérations du conseil d'administration et de la direction, et qu'elle approuve un règlement sur les bonus.

Néanmoins, on ne sait pas exactement ce qu'il y aura dans cette révision, a critiqué, en vain, Daniel Vischer (Verts/ZH). Et de rappeler comment le Conseil des Etats a précédemment vidé de sa substance le projet de révision de la SA que lui avait présenté le Conseil fédéral. – (ats)



Au service des investisseurs et des gérants de fonds



AGRO 2010

CONFERENCE

Jeudi 10 juin 2010
Grand Hotel Kempinski - Genève

Le Rendez-Vous des investisseurs internationaux avec les meilleurs gérants de fonds en Agriculture.

Pourquoi jetfin AGRO 2010?

- ◆ Conférence dédiée aux investisseurs
- ◆ Top sélection de fonds en agriculture
- ◆ Revue internationale : Amérique latine, Canada, Ukraine, Afrique

Intervenants :

Sustainable Agriculture Initiative, Belgium - **Sandoz Family Office**, CH / Brazil - **ASDF BV**, Netherlands - **GAIA Capital**, CH - **Trigon Capital**, Estonia - **Altarius Asset Management**, CH - **BlueGold Capital Management**, UK / CH - **LCI (Luxembourg) SA**, Luxembourg - **Aisling Analytics**, CH / Singapore - **Wolf International**, USA - **Sustainable Equity Partners**, USA - **Elite Advisers**, Luxembourg - **Macquarie Agricultural Funds Mgmt.**, Australia - **Aquila Capital Group**, Germany - **HSBC Securities**, USA - **Pergam Finance**, France / Uruguay - **Lumix Capital**, CH / Argentina - **Valiance Asset Management**, UK / Brazil - **Hancock Agricultural Investment Group**, USA - **Elbrus Capital Investments**, Ukraine - **AgroGeneration**, France / Ukraine - **Chayton Capital**, UK - **Amerra Capital Management LLC**, USA - **BlackRock Investment Management**, UK

Nos partenaires institutionnels :





Pour plus d'information et inscription à JetFin Agro 2010 :
Jetfin - Route de Malagnou, 6 - 1208 Genève
Tél. +41 22 839 8080 - e-mail : jetfin@jetfin.com - www.jetfin.com